

Séance ordinaire du 18 septembre 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-HUITIÈME (18<sup>e</sup>)  
JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER  
DE 20 h 30 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À  
MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2  
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4, absence motivée  
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5, *absence motivée*  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la Mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière, messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme y assistent.

Sont également présents madame Sonia Lévesque, du journal l'Avantage, ainsi que monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

17.09.467

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Madame la mairesse, Danielle Doyer, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le corps complet du conseil municipal malgré l'absence de messieurs Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4 et Jacques Dumas, du district 5 . Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.09.468

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par madame la mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

**FINANCES**

3. Dépôt des comptes à recevoir au 31 août 2017.
4. Autorisation de mise en vente d'immeubles pour non-paiement des taxes, s'il y a lieu.
5. Dépôt et acceptation des prévisions budgétaires révisées 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

6. Autorisation au directeur des ressources humaines d'assister à la Tournée du Carrefour du Capital humain.
7. Autorisation d'embauche d'une responsable des communications et coordonnatrice aux activités culturelles.
8. Autorisation de formation au directeur du service incendie.
9. Autorisation de formation au directeur adjoint du service des travaux publics.

## **TRAVAUX PUBLICS**

10. Ratification d'un mandat à Claude Vézina, arpenteur-géomètre.
11. Adjudication d'un mandat de construction dans le cadre de la réfection de la rue St Jean-Baptiste.
12. Adoption du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2016.
13. Adjudication d'un mandat à la firme Stantec pour le contrôle de qualité et gestion des sols contaminés dans le dossier de la réfection de la conduite du ruisseau Lebrun.

## **AFFAIRES NOUVELLES**

14. Nomination d'un représentant du conseil municipal au conseil des maires de La MRC de La Mitis.
15. Période de questions.
16. Clôture et levée de l'assemblée.

## **FINANCES**

**17.09.469**

### **DÉPÔT DES COMPTES À RECEVOIR AU 31 AOÛT 2017**

**CONSIDÉRANT QU'**en accord avec les dispositions de l'article 105.3 de la Loi sur les Cités et Villes, le conseil peut requérir du directeur des finances et trésorier un compte rendu de la Ville dont les comptes à recevoir;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, a produit en date du 31 août 2017 le rapport sur les comptes à recevoir concernant les taxes foncières et les autres comptes.

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter le dépôt de ce rapport;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'accepter le rapport sur les comptes à recevoir au 31 août 2017 qui totalise un montant de 625 180 \$ dont 564 818\$ pour les taxes foncières et 60 362 \$ pour les autres comptes.

**17.09.470**

### **AUTORISATION DE MISE EN VENTE D'IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES, S'IL Y A LIEU**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil a pris connaissance de la liste des taxes impayées déposée par le directeur des finances et trésorier, monsieur Steve Corneau, en date du 31 août 2017;

**POUR CE MOTIF**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité:

- D'ordonner à la greffière de la Ville de Mont-Joli, conformément à l'article 512 de la Loi sur les Cités et Villes, de procéder à la vente de l'immeuble pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires à l'enchère publique, le jeudi 30 novembre 2017, et ce, à la salle des conseillers de l'Hôtel de Ville de Mont-Joli située au 40, avenue de l'Hôtel-de-Ville;

Les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont situés:

- Robert Lebel : 151-153, avenue Duguay
- Robert Lebel : 1600, boulevard Benoit-Gaboury
- Steve Lapointe et Suzie Lavallée : 80, avenue Hôtel-de-Ville
- André Ouellet : 50, avenue Des Aviateurs
- Carole Huet : 1660, rue Isidore-Lechasseur
- Ginette Deschênes : terrain rue Aubin
- Francis Bérubé : 1745, rue Saint-Onge
- Chloé Nadeau : 574, Chemin de Price

17.09.471

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉES 2017 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION (OMH) DE MONT-JOLI**

**CONSIDÉRANT QUE** la Société d'habitation du Québec (SHQ) a produit le rapport d'approbation pour les prévisions budgétaires révisées pour l'année 2017 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'accepter lesdites prévisions budgétaires approuvées;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de contribuer au déficit anticipé 2017 de l'OMH représentant un montant de 87 104 \$ pour la Ville de Mont-Joli et abroge la résolution 17.07.362.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

17.09.472

**AUTORISATION AU DIRECTEUR DES RESSOURCES HUMAINES D'ASSISTER À LA TOURNÉE DU CARREFOUR DU CAPITAL HUMAIN**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité que le conseil autorise monsieur Léo Caron, directeur des ressources humaines à assister à la tournée du Carrefour du capital humain qui se tiendra le 25 octobre prochain à Rivière-du-Loup. Par la même résolution, le conseil autorise également les frais de déplacement et de repas.

17.09.473

**AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE DES COMMUNICATIONS ET COORDONNATRICE AUX ACTIVITÉS CULTURELLES**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de responsable des communications et coordonnatrice aux activités culturelles était à pourvoir depuis le départ de madame Nancy Proulx;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli a procédé à un affichage du poste et qu'un comité de sélection a été formé à cette fin;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité a procédé à la sélection des candidats sur les quarante-cinq curriculums vitae reçus et a rencontré trois (3) candidats en entrevue;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité de sélection recommande, suite aux évaluations et entrevues qui ont été faites, la candidature de madame Martine Proulx pour ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Proulx possède la formation exigée pour le poste ainsi qu'une grande expérience tant au niveau des communications que de l'organisation d'activités culturelles;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Martine Proulx, à titre de responsable des communications et coordonnatrice aux activités culturelles. Madame Proulx entrera en fonction le 25 septembre 2017, et sera assujettie à une période de probation et aux conditions inscrites à la politique des conditions de travail des employés-cadres de la Ville de Mont-Joli.

17.09.474

**AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise monsieur Robert Roger, directeur du service incendie, à suivre une formation de désincarcération, en octobre prochain, et ce, pour un montant d'environ 500 \$.

17.09.475

**AUTORISATION DE FORMATION AU DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Léo Caron, directeur adjoint du service des travaux publics à suivre une formation de l'organisme Réseau Environnement intitulée « Formation sur les compteurs d'eau », qui aura lieu au Centre des congrès de Lévis, les 10, 11 et 12 octobre prochains, et ce, au coût de 895 \$ plus les taxes. Par la même résolution, le conseil autorise les frais de déplacement, de repas et d'hébergement.

**TRAVAUX PUBLICS**

17.09.476

**RATIFICATION D'UN MANDAT À CLAUDE VÉZINA, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la ratification d'un mandat à monsieur Claude Vézina, arpenteur-géomètre, pour le piquetage de la ligne de terrain entre les terrains de messieurs Emmanuel Deschênes, Conrad Émond, Daniel Émond et Mathieu Dubé, et ce, au montant de 750 \$ plus les taxes.

17.09.477

**ADJUDICATION D'UN MANDAT DE CONSTRUCTION DANS LE CADRE DE LA RÉFECTION DE LA RUE ST-JEAN-BAPTISTE**

**CONSIDÉRANT QUE** le service du greffe a procédé à un appel d'offres pour la réfection de la rue St-Jean-Baptiste;

**CONSIDÉRANT QUE** deux (2) entreprises ont déposé une proposition à savoir :

- Les excavations Léon Chouinard et fils ltée 979 124.20 \$
- Banville et Coulombe inc. 1 076 262.58 \$

**CONSIDÉRANT** l'analyse et la recommandation de monsieur Rémi Villemure, ing. de la firme Stantec;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accorder à Les Excavations Léon Chouinard et fils ltée un mandat de construction dans le cadre de la

réfection de la rue St-Jean-Baptiste, et ce, au coût de 979 124.20 \$ taxes incluses . Ce contrat est octroyé conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt.

**17.09.478 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2016**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2016.

**17.09.479 ADJUDICATION D'UN MANDAT À LA FIRME ENGLOBE POUR LE CONTRÔLE DE QUALITÉ ET GESTION DES SOLS CONTAMINÉS DANS LE DOSSIER DE LA RÉFECTION DE LA CONDUITE DU RUISSEAU LEBRUN**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat à la firme Englobe pour le contrôle de qualité et gestion des sols contaminés dans le dossier de la réfection de la conduite du ruisseau Lebrun, et ce, au coût de 16 713.25 \$ plus les taxes.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**17.09.480 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC DE LA MITIS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme monsieur Normand Gagnon, conseiller du district 2 et maire suppléant à siéger sur le conseil des maires de la MRC de La Mitis. Monsieur Gagnon, comme représentant, aura plein pouvoir relativement aux décisions prises lors des réunions du conseil des maires.

**17.09.481 PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée.*

**17.09.482 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 40, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer  
Mairesse

Kathleen Bossé  
Greffière